



Règlement de la tombola « randos santé du Royans 2023 »

Article 1 - organisation

L'association ACC26 Agir Contre le Cancer, de loi 1901, organise une tombola aux randonnées de Saint Jean en Royans le 08 juillet.

Les bénéficiaires sont destinés à la recherche médicale et à l'aide aux malades et à leurs aidants sur notre territoire.

Article 2 - Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à tous les participants aux randonnées et aux personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résidant en France.

Lors de l'inscription, il sera proposé d'acheter un billet de tombola qui portera le numéro du dossard. Si vous achetez plusieurs billets, le numéro du dossard sera mis autant de fois dans l'urne.

Toute personne, ayant acheté un numéro peut participer à la tombola.

Les billets sont vendus au prix de 2 € l'un.

Article 3 - dotation

La tombola est dotée de 2 lots :

- Des produits de beauté haute tolérance, un tour de cou, sac de sport CA, sac de randonnée CA, 1 plaid, une écharpe, une enceinte Bluetooth : d'une valeur de 311 €
- Des produits de beauté haute tolérance, un tour de cou, sac de sport CA, sac de randonnée Quechua, Ballon de pilate avec pompe, tapis de pilate, : d'une valeur de 303 €

Article 4 - tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu sur place à 12h par la présidente de l'association.

Article 6 - Limitation de responsabilité

L'association ACC26 se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 7 - Contestation et litige

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

Les lots, ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des participants.

Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier en cas de détérioration ou perte.

Article 8 - Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant.

Claire Lavayssière présidente